

# RÈGLEMENT TECHNIQUE AQUITAIN 2021

## COURSES DE TRACTEURS TONDEUSES CROSS



Réalisé par



Remerciements à

*Claude, Cyril, Thomas, Olivier, Jérôme, Ludovic, Sylvain, Valérian, Quentin, Claude, Olivier, Didier, Frédéric, Sandy, Julien et Stéphane pour leurs participations à l'élaboration de ce règlement*

## Table des matières

1 / CONTROLE TECHNIQUE	3
1.1 OBLIGATIONS :	3
1.2 CATÉGORIES :	3
1.3 PLAQUE À NUMÉRO :	3
2 / SÉCURITÉ	4
2.1 ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ :	4
2.2 RETRAIT ÉLÉMENTS DANGEREUX ET OBSOLÈTES :	4
2.3 PROTECTION :	4
2.4 ÉQUIPEMENT PILOTES :	6
3 / MACHINE : TRACTEUR TONDEUSE	6
3.1 CHASSIS :	6
3.2 MOTEUR :	7
3.3 BOITE DE VITESSES :	7
3.4 TRANSMISSION :	8
3.5 DIRECTION :	8
3.6 TRAINS AVANT & ARRIÈRE :	8
3.7 ROUES AVANT ET ARRIÈRE :	8
3.8 FREINS :	8
3.9 ÉCHAPPEMENT :	9
3.10 CARBURANT :	9
4 / RÉFÉRENTS TECHNIQUES	9
5 / FAQ	9

(version du 17/06/2021)

# 1 / CONTROLE TECHNIQUE

## 1.1 OBLIGATIONS :

Tout ce qui n'est pas mentionné ou autorisé dans le présent règlement est interdit.

Tous les concurrents ont obligation d'être en conformité avec le règlement en vigueur.

Le contrôle technique est obligatoire et sera effectué après validation du contrôle administratif.

Les pilotes devront se présenter avec leur équipement complet et machine propre, en état de fonctionnement configuration course.

## 1.2 CATÉGORIES :

Les tracteurs tondeuses de course sont répartis en 3 catégories distinctes, suivant leur niveau d'équipement et degré de préparation :

- GP 1 : standard - Ouverte à tous
- GP 2 : super standard - Pour les passionnés et amateurs confirmés.
- GP 3 : Prototype - Dédiée aux professionnels, libre sur le plan technique.

L'attribution aux différentes catégories GP 1 - GP 2 - GP 3 sera validée lors du contrôle technique.

## 1.3 PLAQUE À NUMÉRO :

- Deux plaques à numéro seront fournies à chaque équipage après validation des contrôles administratif et technique.
- Numérotation : l'attribution des numéros dans l'ordre croissant sera établi en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions.
- Prévoir 2 emplacements : une plaque à l'avant placée au centre de la calandre ou du capot et une plaque à l'arrière fixée à l'arrière du siège ou carrosserie.
- Caractéristiques : PVC blanc 3 mm, Largeur : 220 mm x Hauteur : 250 mm

## 2 / SÉCURITÉ

### 2.1 ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ :

- Coupe circuit : Tous les tracteurs tondeuses de toutes les catégories doivent être équipés d'un coupe circuit rattaché au poignet du pilote.
- Batterie : Les tracteurs tondeuses de toutes les catégories doivent être équipés de préférence d'une batterie Gel 100% étanche. Les batteries au plomb avec acide seront tolérées si elles sont très bien fixées et protégées.
- Remorquage : deux points d'accroche (bumper, pare chocs ou sur châssis) doivent être accessibles pour le remorquage, 1 placé à l'avant et l'autre à l'arrière.

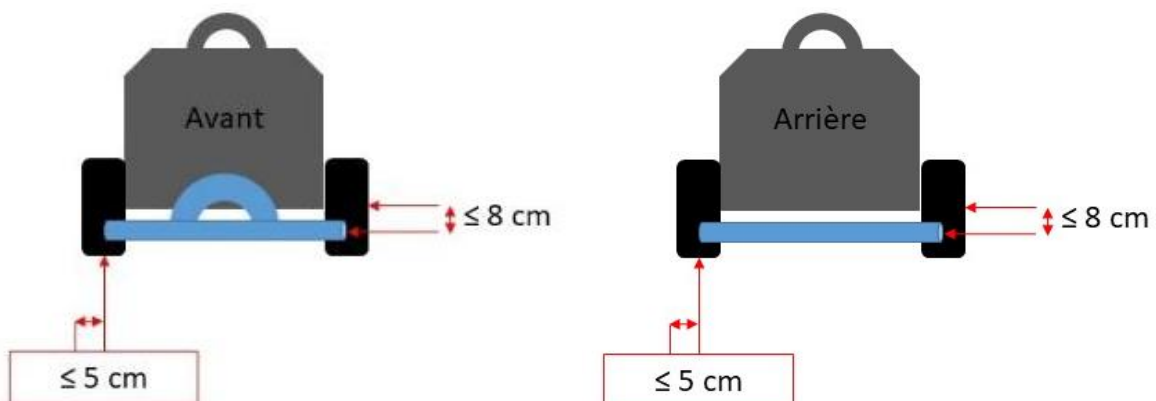
### 2.2 RETRAIT ÉLÉMENTS DANGEREUX ET OBSOLÈTES :

- Retrait de tous les éléments dangereux et obsolètes : boule et système d'attelage, bac de ramassage, embrayage de lame, bras et levier de coupe ...
- Retrait coupe : Tous les éléments d'origine liés à la tonte et pièces dédiées à la coupe doivent être retirés : lames, carter, paliers, poulies, courroies, tringlerie, câblerie, double poulie.
- Le système d'éclairage d'origine et le faisceau électrique peuvent être retiré, remplacé ou modifié pour toutes les catégories. Tous les éléments en verre ainsi que les ampoules non LED doivent être retirés ou changés. L'éclairage peut rester si des manches en nocturne

### 2.3 PROTECTION :

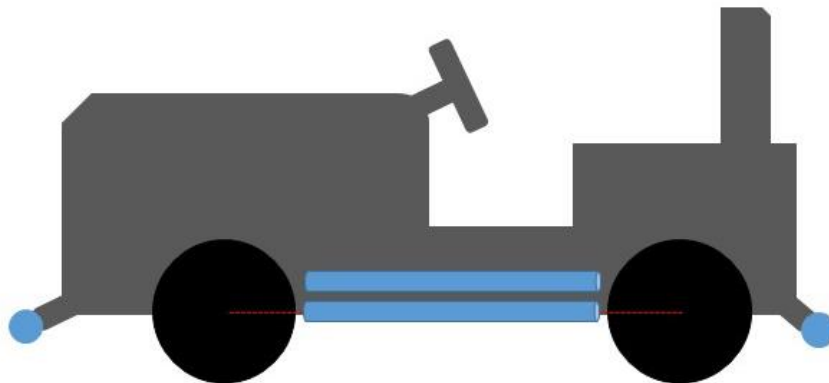
Tous les tracteurs tondeuses doivent être équipés de 4 protections châssis respectant les cotes des schémas ci-dessous :

- La hauteur des pare chocs devra être entre l'axe des trains roulants et 8cm en dessous de l'axe.
- Les pare-chocs avant ne devront pas dépasser l'axe des pneus + 5cm. Les pare chocs ovale de type bumper de quad avec 4 points de fixation sont préconisés.





- Les pare-chocs Arrières ne devront pas dépasser de plus ou moins 5 cm de l'axe des pneus
  
- Les protections latérales (1 ou 2) droite et gauche doivent :
  - protéger les pieds et chevilles sur une longueur maximale. Les panneaux de protection sont autorisés. Proche de la zone de pied la protection ne doit pas être trop haute afin que le pied ne puisse pas glisser dessous
  - protéger de l'encastrement en étant positionnées au niveau de l'axe des roues.



- Toutes les pièces en rotation et angles saillants doivent être protégés par des carters de protection. Les éléments de carrosserie et de sécurité doivent être correctement et solidement fixés : capot, calandre, ailes, marche-pied, pare-chocs ...

## 2.4 ÉQUIPEMENT PILOTES :

Tous les membres du corps doivent être obligatoirement couverts et protégés :

- Combinaison en cuir ou tissu avec genouillères et coudières conseillées
- Casque intégral homologué avec visière ou lunettes
- Gants
- Bottes ou chaussures montantes
- les bras et les jambes doivent être protégés
- pare-pierre avec dorsale type motocross ou gilet de protection de moto fortement préconisé

# 3 / MACHINE : TRACTEUR TONDEUSE

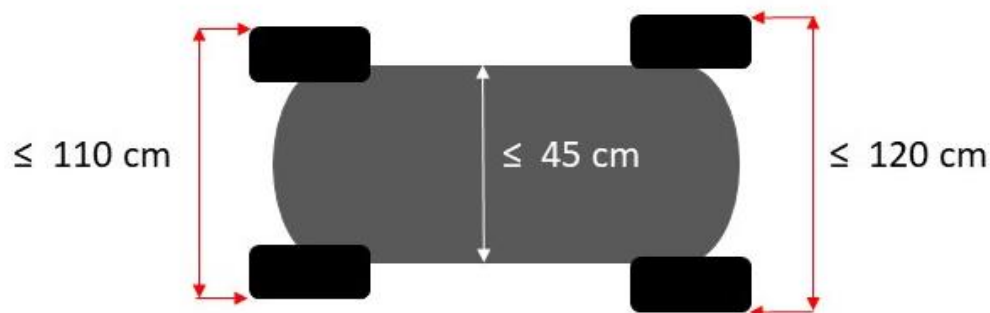
## 3.1 CHASSIS :

En GP 1, GP 2 et GP 3, tous les types de tracteurs tondeuses de série sont autorisés : autoporté ventral - autoporté frontal - éjection latérale ou arrière - moteur placé devant ou derrière, type Rider. En GP 3 le châssis peut être de fabrication artisanale. Les micro-tracteurs sont interdits.

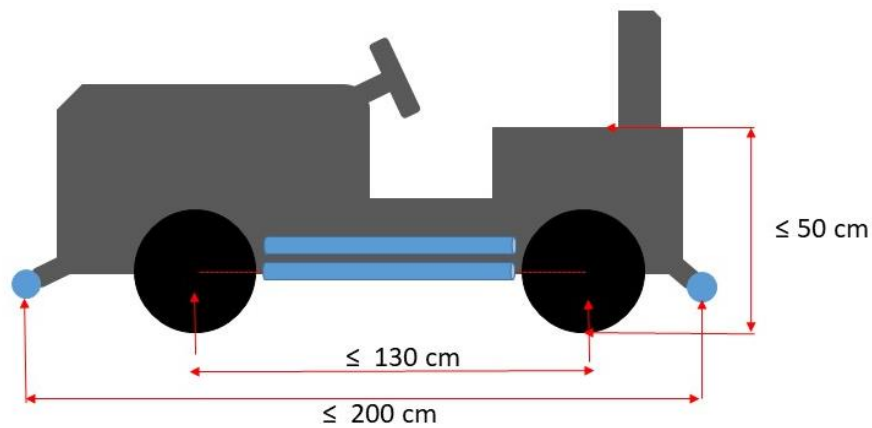
Les dimensions du tracteur devront correspondre aux schémas et tableau ci-dessous en fonction des catégories

Tableau des dimensions

	GP 1	GP 2	GP 3
Entraxe train avant arrière	≤ 130 cm		
Distance pare chocs avant pare chocs arrières	≤ 200 cm		
Hauteur assise siège par rapport au sol	origine	libre	≤ 50 cm
Largeur du châssis	≤ 45 cm		
Largeur train avant	≤ 100 cm	≤ 110 cm	
Largeur train arrière	≤ 100 cm	≤ 120 cm	



Exemple pour un GP2 et GP3



GP1 : Siège d'origine à sa position initiale du châssis avec ou sans les ressort du châssis.

GP2 et GP3 : Siège d'origine ou tout autre siège (karting, baquet, mini baquet modifiés) avec fixations solide, peut être disposé à son emplacement d'origine ou pas

### 3.2 MOTEUR :

Dans toutes les catégories, le moteur doit être à essence, refroidi par air et **monté de série sur un tracteur tondeuse autoportée et / ou moteur motoculture pour le GP 3**. Les moteurs diesels, à refroidissement liquide et les moteurs équipant d'autres motorisés sont interdits.

Le régime moteur doit fonctionner au ralenti sans aucune action humaine. Une pédale accélérateur à rappel automatique est obligatoire, à l'exception des tracteurs tondeuses équipés de série d'une transmission hydrostatique.

En GP 1, la cylindrée des moteurs est limitée à 535 cc (mono ou bicylindre) avec sortie verticale. La lubrification par barbotage ou avec pompe à huile doivent être d'origine. Aucune préparation n'est autorisée. Apport, retrait de matière et soudures interdits. Le moteur et ses composants, allumage, piston, vilebrequin, doivent rester d'origine, sauf le carburateur dans le cas d'utilisation d'agro-carburant.

En GP 2, la cylindrée des moteurs est limitée à 540 cc monocylindre origine ou préparé ou bi non préparé 656cc. Les moteurs doivent avoir une sortie verticale. Le bloc moteur : carter, cylindre et culasse, doivent être d'origine. La préparation du moteur, le retrait et apport de matière sont autorisés. Les composants moteur : carburateur, allumage, piston, vilebrequin : peuvent être remplacés.

En GP 3, la cylindrée des moteurs est limitée à 750cc. Les moteurs bicylindres sont autorisés. La préparation des moteurs et le remplacement des composants sont libres. La sortie des moteurs doit être horizontale ou verticale. Les moteurs à sortie verticale, variateur, CVT, courroie, renvoi d'angle, transmission finale par chaîne Et Les moteurs à sortie horizontale, variateur, CVT, courroie, transmission finale par chaîne, sont autorisés.

### 3.3 BOITE DE VITESSES :

La boîte de vitesse doit être **issue d'un tracteur tondeuse de série**.

Elle peut être mécanique à vitesse, pont inverseur avec variateur ou hydrostatique.

La contenance et l'indice d'huile et graisse sont libre.

En GP 1, elle doit être d'origine sans aucune modification, avec fonctionnement du différentiel d'origine.

En GP 2, la boîte de vitesses peut être modifiée, la suppression ou le blocage du différentiel sont autorisés.

En GP 3, le boîte de vitesse est libre, entraînement origine ou direct.

### 3.4 TRANSMISSION :

Dans toutes les catégories, la transmission primaire (moteur / boîte pont arrière) doit être par courroie, avec ou sans variateur de série.

La transmission secondaire (boîte pont / roues arrières) par chaîne est autorisée.

En GP 1, l'ensemble des éléments de transmission doit être à son emplacement d'origine. Les courroies et les poulies peuvent être remplacées ou modifiées et leurs dimensions sont libres.

En GP 2, les éléments de transmission, courroies, poulies, variateur, peuvent être modifiés ou remplacés sur emplacement libre

En GP 3, les éléments de la transmission sont libre (variateur, renvoie d'angle, direct).

### 3.5 DIRECTION :

Toutes les directions doivent être équipées d'un volant. Les guidons et pommeaux sont interdits

En GP 1, l'ensemble de la direction : volant, colonne, crémaillère, doit être d'origine de série. Le bras de direction d'origine peut être renforcé.

En GP 2 et GP 3, l'ensemble de la direction peut être modifiée : remplacement du volant, modification ou renfort de la colonne.

### 3.6 TRAINS AVANT & ARRIÈRE :

En GP 1, les trains avant et arrière doivent être d'origine. Des renforts sont autorisés à partir des éléments de série. La largeur hors tout avant et arrière doit rester d'origine. La largeur hors tout ne doit pas excéder 100 cm pour l'avant et l'arrière.

En GP 2 et GP 3, les trains avant et arrière peuvent être modifiés. La largeur hors tout ne doit pas excéder 110 cm pour l'avant et 120 cm pour l'arrière.

(voir tableau des dimensions p.6)

### 3.7 ROUES AVANT ET ARRIÈRE :

En GP 1, GP 2 et GP 3, les roues, jantes et pneumatiques doivent être d'origine. Le profil des pneumatiques doit être issu d'un tracteur tondeuse de série : pneus gazon ou pneus crampons (hauteur max de crampon : 1 CM). Les pneus agraires ou à chevrons ainsi que les pneumatiques de quad sont interdits.

En GP 2 et GP 3, les jantes de tracteurs renforcées et les jantes de quad sont autorisées.

### 3.8 FREINS :

Le système de freinage à pédale est obligatoire pour tous les tracteurs tondeuses à l'exception des transmissions hydrostatiques.



En GP 1 le système de freinage doit être d'origine. Cependant les modifications sont autorisées à l'arrière (disque).

En GP 2, le système de freinage peut être d'origine. Cependant les modifications sont autorisées. Le système de freinage est libre. Les disques avant et arrière sont fortement conseillés.

En GP 3, le système de freinage est libre pour l'avant. Cependant à l'arrière les disques sont obligatoires.

### 3.9 ÉCHAPPEMENT :

Pour toutes les catégories GP 1, GP 2 et GP 3, les échappements doivent être d'origine ou équipés d'une tubulure et d'un silencieux. Le bruit du moteur à la sortie de l'échappement ne doit pas excéder 103 décibels. Un contrôle sonore pourra être effectué avant et pendant la course. L'échappement devra être protégé par une tôle pleine ajourée ou grillagée pour éviter les brûlures. L'emplacement de l'échappement complet ne devra pas dépasser l'empâtement des roues ni l'aplomb du châssis.

### 3.10 CARBURANT :

L'essence doit être issue du commerce : super 95 ou 98, E10, E85, essence alkylate. Les additifs sont autorisés.

En GP 1. L'emplacement du réservoir d'essence doit être d'origine.

En GP 2 et GP 3, Le réservoir d'essence peut être remplacé et son emplacement peut être modifié.

Pour favoriser l'utilisation des biocarburants, chaque organisateur détaillera dans son règlement général la mise en place de **bonus écologiques** avec par exemple un nombre de secondes gagnées par tour en fonction du carburant utilisé.

## 4 / RÉFÉRENTS TECHNIQUES

Les référents techniques sont disponibles et peuvent être contactés pour toutes questions concernant ce règlement technique Aquitain :

Olivier	LEONARD	06 72 34 90 47	leomotoc@gmail.com	Charente
Valérian	BERNARD	06 22 60 38 98	valerian.jardin@live.fr	Gironde
Claude	PINA	06 18 25 63 07	claud.pina@sfr.fr	Gironde
Sandy	LOPEZ MENINO	06 78 11 91 97	lopesmenino1001@gmail.com	Lot et Garonne
Claude	CURTI	06 29 86 58 50	claud.curti@mfr.asso.fr	Tarn et Garonne

## 5 / FAQ

Une foire aux questions (<https://demarrageimminent.fr/forums/topic/reglement-technique-aquitain-2021/>) sera alimentée au fur et à mesure des questions récurrentes posées par les équipes aux référents.